

PREFET D'EURE-ET-LOIR

PRÉFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques Bureau des Elections et de la Réglementation Affaire suivie par : Mme Colombe POITRIMOL

Tél.: 02 37 27 70 95 Fax: 02 37 27 72 57

Mél; colombe poitrimol@cure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 12 ML 2016

Arrêté nº 16-07/02

portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement OGF dénommé Pompes Funèbres et Marbrerie Sauvanon à NOGENT-LE-PHAYE

Le <u>Préfet d'Eure-et-Loir,</u> Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223+56 à R 2223-65 et D 2223-34 à D 2223-39 relatifs à l'habilitation funéraire;

VU l'article D 2223-55-8 du CGCT précisant que les dirigeants d'entreprises funéraires disposent d'un délai de douze mois à compter de la conclusion de leur contrat de travail pour satisfaire à l'exigence de diplôme de conseiller funéraire;

VU la demande d'habilitation dans le domaine funéraire formulée par la SA OGF 31, rue de Cambrai 75019 PARIS pour son établissement de Pompes Funèbres et Marbrerie Sauvanon situé 15-17, rue du Moulin Rouge 28630 NOGENT-LE-PHAYE;

VU le dossier produit à l'appui de la demande, complet au 6 juillet 2016;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> – L'établissement OGF dénommé Pompes Funèbres et Marbrerie Sauvanon situé 15-17, rue du Moulin Rouge 28630 NOGENT-LE-PHAYE, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- le transport de corps avant mise en bière ;
- le transport de corps après mise en bière ;
- l'organisation des obsèques ;
- les soins de conservation (activité sous traitée à un praticien habilité);
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires :
- la gestion et l'utilisation de la chambre funéraire située au 15-17 rue du Moulin Rouge;
- la fourniture de corbillard;
- les voiture de deuil ;



- la fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire.
- Article 2 Monsieur Olivier BOZIER est le responsable légal de l'établissement.
- Article 3 Monsieur Olivier BOZIER produira, au plus tard le 14 octobre 2016, le justificatif attestant qu'il détient le diplôme de conseiller funéraire ;
- Article 4 Le numéro d'habilitation est 16.28.121;
- Article 5- La durée de la présente habilitation est fixée à six ans à compter de la date du présent arrêté.
- Article 6 L'arrêté n° 2012355-0003 du 20 décembre 2012 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SARLACF Morin à Nogent-le-Phaye est abrogé.
- Article 7 Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Mme le Maire de NOGENT-LE-PHAYE, M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à l'établissement de Pompes Funèbres et Marbrerie Sauvanon à Nogent-le-Phaye, 15-17, rue du Moulin Rouge, ainsi qu'à Madame Nicole Troupin épouse Morin.

le Préfet, pour délégation Le Sous-Préfet,

Cet arrêté peut faire l'objet de recours, en application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, auprès du tribunal administratif d'Orléans